

Aurignac, le 19 mars 2010

Objet : Réunion du Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le ***mercredi 31 mars prochain, à 20 h 30.***

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 10 mars 2010,
- Budget 2010,
- Fixation des taux d'imposition (taxe ménage, C.E.T., T.E.O.M.),
- Musée de la préhistoire :
 - Elargissement du groupe de travail,
 - Délibération fonds de concours commune d'Aurignac,
 - Délibération transfert de charges commune d'Aurignac,
 - Délibération modification de l'intérêt communautaire,
- Délibération ATESAT,
- Délibération financement permis de conduire,
- Délibération mode de calcul de la prime de service et de rendement,
- Délibération pour demande de subvention au Conseil Général (travaux piscine, épareuse, balayeuse).
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31 MARS 2010

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Faure
<u>Aurignac :</u>	Pierre Marquois Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac Jean-Pierre Vallière Bernard Dreher Jean-Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Pas de délégué
<u>Benque :</u>	Arnaud Landemaine
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère Tournas :</u>	Bernard Discors Joël Maribon-Ferret Danièle Luthringer
<u>Cazeneuve- Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	Jean-Claude Lajous

Latoue : Jacques Féraut

Montoulieu
Saint-Bernard : Camille Sors
Jean-Pierre Jacquemart

Peyrissas : Pas de délégué

Peyrouzet : Philippe Lagrange
Michel Sigu

Saint-André : Jean de Galard
Eliane Raulet

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader

Samouillan : Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Alan : Progreso Delgado

Aulon : Georges Brangé

Bachas : Marcel Bergès

Benque : Jean-Claude Lasserre

Bouzin : Olivier Boyer

Eoux : Monique Rey

Esparron : André Massarin

Latoue : Pierre Bosc
Christian Saux

Samouillan : Michel Chrétien

Etaient absents :

Alan : Ludovic Bourgois

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Aurignac : François Esquerré

Nicole Samouillan

Bachas : Thierry Vigneaux

Cassagnabère
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Didier Fréchou
Maryline Vinsonneau

Saint-Elix
Séglan : Jean-Michel Suspene

Présents : 34

Excusés : 10

Absents : 10

Total : 54

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pierre Marquois est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mars est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- pour le marché de l'émulsion (voirie),
- pour la création des postes de MNS et MNS adjoint pour la saison 2010 de la piscine.

L'accord lui est donné.

I. Budget primitif 2010 :

Monsieur le Président fait lecture, article par article des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 2 256988 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 861 471 €

Jean-Claude Lajous s'étonne de ce que l'on intègre déjà, dans les charges de personnel, le salaire de la chargée de mission « musée ».

Monsieur le Président lui répond qu'il vaut mieux le prévoir et que, de toute façon, est également prévue la recette correspondante. Il en va de même du salaire de deux agents, qui est remboursé à 90% par le SIAH.

Concernant les subventions aux associations, Jean-Claude Lajous demande pourquoi une telle augmentation de la subvention à l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Canton d'Aurignac.

Réponse lui est faite qu'en 2009, la subvention n'avait courue que sur 4 mois (de septembre à décembre).

Francis Dignat constate que, depuis 2008, les subventions aux associations augmentent d'environ 20 000 € par an.

Eliane Raulet fait remarquer que l'on subventionne deux nouvelles associations que l'on ne subventionnait pas l'an passé.

Thomas Faure souhaite connaître le budget de ces associations et s'interroge sur la réelle nécessité de les subventionner.

Monsieur le Président lui répond que le budget de l'Ecole de Danse est de 51 275 € et celui du Tennis Club de 14 200 €.

Philippe Lagrange précise que la demande de subvention de l'Ecole de Danse est due à l'arrêt de la subvention du Conseil Régional, qui était dégressive.

Thomas Faure reste très dubitatif pour accorder de nouvelles subventions dans le contexte actuel, sans davantage d'arguments. Il souhaiterait que soit présenté le budget de ces associations et qu'une discussion soit engagée sur cette problématique ; il s'agit à ses yeux d'un choix politique et il trouve que cela n'est pas mis suffisamment en avant.

Monsieur le Président précise que le dossier complet (y compris le budget) a été présenté à la commission des finances et au Bureau et validé par ceux-ci . Penser que cela n'ai pas été fait, serait faire fi du fonctionnement de nos instances.

Jean Mauruc s'étonne de voir des élus aussi frileux par rapport aux associations. Il rappelle que ces dernières contribuent à faire vivre le canton, notamment celles qui sont tournées vers les jeunes et qui comportent une forte connotation éducative. Il précise qu'occuper les jeunes par des activités culturelles ou sportives est primordial et ne comprend pas cette attitude de réserve.

Arnaud Landemaine abonde totalement en son sens.

Francis Dignat fait remarquer que le Conseil Régional et Général semblent se désengager dans leur action envers les associations.

Pierre Marquois lui répond que, concernant l'Ecole de Danse, ce n'est un désengagement de la Région ; celle-ci octroie à la création de l'association une subvention qui, d'année en année, est dégressive. Cela est acté dès le départ.

Il ajoute qu'il adhère totalement à ce qui a été dit : même s'il est certain qu'il faut être extrêmement vigilant sur les subventions que l'on accorde, si nous ne faisons rien pour l'Ecole de Danse et le Tennis, ces deux associations mourront.

Patrick Boube confirme cette version : ce sont les associations, portées par des bénévoles, qui font vivre le canton.

Il devrait être du ressort de la commission 5 (action sociale) de travailler sur cette question des associations à part entière.

S'il est évident que certaines associations ont un caractère très local, d'autres ont une vocation beaucoup plus communautaire et la commune d'Aurignac n'a pas à supporter à elle seule l'entière charge de ces associations dont la portée dépasse largement le cadre communal.

La vie associative a un coût ; c'est un choix politique. Si l'on s'est engagé comme on l'a fait à porter le tourisme de façon volontaire, il faut aussi doter l'OTCA de véritables moyens financiers.

La subvention accordée pour le championnat de cyclisme en est un exemple : si elle a considérablement augmentée par rapport à 2008 et 2009, c'est que la manifestation organisée est d'importance et que les coûts de la communication sont loin d'être négligeables.

Concernant la MARPA, il ajoute que le compte administratif 2009 fait apparaître des résultats très serrés et que cet établissement vit aujourd'hui de façon artificielle.

Francis Dignat, président de la commission 5, se montre tout à fait prêt à travailler en ce sens.

Philippe Lagrange précise que l'Ecole de Danse organise chaque année un spectacle. En 2009, celui-ci s'est tenu à Latoue et il est susceptible de tourner dans toutes les communes du canton.

Thomas Faure se montre davantage sensible aux arguments évoqués par Jean Mauruc et Patrick Boube qu'à une présentation exclusivement chiffrée. Il reste persuadé qu'un débat politique doit précéder cette présentation.

Bernard Discord trouve ahurissant que, sur un budget de plus de 2 millions d'euros, l'on puisse ergoter sur 2000 € à donner à deux associations. La discussion lui semble stérile tant l'aide aux associations lui apparaît comme une évidence.

Monsieur le Président propose de passer au vote du budget :

Le budget primitif 2010 est adopté à l'unanimité.

Il s'agit maintenant de voter les taux ménages. Les taux de 2009 étaient de :

- taxe d'habitation : 4,36%
- foncier bâti : 6,43%
- foncier non bâti : 29,96%

Il est proposé, pour 2010, de maintenir les mêmes taux.

Jean-Claude Lajous rappelle que, lors l'analyse financière effectuée par l'ATD en 2008, il avait été conseillé d'augmenter fortement les taux d'imposition en 2009 (ce qui a été fait) et de maintenir ensuite une augmentation de 2% par an. Il pense donc

qu'il serait peut-être pertinent de suivre ces conseils et d'augmenter légèrement les taux.

Patrick Boube pense que l'on est peut-être dans une période d'incertitude mais que les recettes ne vont pas s'envoler. Il arrive aujourd'hui à certaines communes de voir leur DGF baisser, de même que d'autres dotations. Force est de constater que les écarts se creusent entre les recettes et les dépenses. Ne pas augmenter la fiscalité, c'est certes être populaire mais cela n'est pas toujours évident dans les faits.

Le Conseil Général, qui vient de voter son budget, a augmenté ses taux de 3,8% et il reste l'un des Conseils Généraux qui les a le moins augmenté dans toute la France. Il rappelle qu'il manque 100 000 € au compte administratif 2009 de la CCCA pour retrouver une capacité d'autofinancement correcte.

Francis Dignat fait remarquer qu'il serait peut-être judicieux d'harmoniser les taux communaux sur l'ensemble du canton.

Patrick Boube lui répond qu'il semble difficile d'harmoniser les taux tant qu'on n'a pas harmonisé les bases.

Monsieur le Président informe que la seule croissance des bases apporte 20 000 € de plus cette année. En 2010, il est prévu une réforme des bases qui pourrait rapporter 30 % de croissance en plus en 2011. C'est la raison pour laquelle il n'a pas semblé opportun d'augmenter les taux cette année.

Les taux proposés pour la CFE et la TEOM sont respectivement de 15,37 % (taux maximum autorisé) et 12,5 %.

Vote :

<u>CFE :</u>	Contre :	1	<u>TEOM :</u>	Contre :	0
	Abstention :	0		Abstention :	0
	Pour :	33		Pour :	34

Monsieur le Président informe que, suite à une série de problèmes importants avec l'épareuse et au vue du coût des réparations, il est apparu plus intéressant de la remplacer.

L'entreprise Norematt a fait la meilleure proposition pour un montant de 36 603 € HT et une reprise de l'ancien matériel à 13 754 €. Si l'on inclue la subvention du Conseil Général (35%) de 12 811 €, le solde restant à la charge de la CCCA serait de 10 038 €.

Jean-Claude Lajous demande s'il n'y a pas de recours juridique possible.

Le Président lui répond que les assurances n'ont pas donné suite.

Il est acté de budgéter 150 000 € pour les travaux de voirie relatif à la construction de la surface commerciale.

Monsieur de Galard se demande s'il n'aurait pas été prudent de prévoir une partie de l'investissement du musée.

Monsieur le Président lui répond que sont prévus 20 000 € de frais d'études. Par ailleurs, la décision de réalisation reste suspendue aux 80% de subvention.

II. Musée de la préhistoire :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que 3 personnes ont demandé à intégrer le groupe de travail ; il s'agit de messieurs De Lassus, Discors et Dignat.

Leur adhésion au groupe de travail est adoptée à l'unanimité.

Jean-Marc Viguié s'interroge toutefois sur l'objet de ce comité et trouve pour le moins étrange que certains de ses membres aient été contre le projet.

Monsieur le Président lui répond que ce groupe de travail a pour but de faire avancer le dossier jusqu'au permis de construire. Il ajoute que les incertitudes relatives au financement sont davantage liées à l'Etat qu'au Département ou à la Région.

Reprenant l'inquiétude de Jean-Marc Viguié sur le fait que certains membres s'étaient montrés hostiles au projet, Jean-Pierre Jacquemart fait remarquer qu'un contre-pouvoir est toujours positif.

Bernard Discors ajoute pour sa défense (puisqu'il s'était effectivement prononcé contre le projet) qu'une fois le vote entériné par l'Assemblée, il lui a semblé évident d'accepter la décision et de faire corps avec le projet afin qu'il puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

III. Fonds de concours commune d'Aurignac :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il faut délibérer pour accepter, de la part de la commune d'Aurignac, le remboursement par fonds de concours de 50% du montant restant à la charge de la collectivité pour le financement du musée.

Michel Fitte se montre très sceptique, argumentant qu'une délibération peut en annuler une autre. Il s'interroge encore sur le montant annoncé de 237 000 €.

Pierre Marquois lui répond que ce montant correspond aux 10% restant à la charge de la commune d'Aurignac, majorés de 10% (marge de sécurité).

<u>Vote :</u>	Contre :	0
	Abstention :	1
	Pour :	33

IV. Transfert de charges :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il a également été projeté un transfert de charges de la commune d'Aurignac vers la CCCA visant à compenser le salaire et les frais de transport du personnel attaché au musée. Ce montant est de 35 000 €

par an. Il s'agit de délibérer pour valider ce montant et le prélever sur la compensation (CET, ex taxe professionnelle).

Vote : Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 33

V. Modification de l'intérêt communautaire :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la CCCA ayant modifié ses statuts pour prendre la compétence « Musée », il s'avère également nécessaire de modifier l'intérêt communautaire. Il faut rajouter « construction et gestion de l'équipement (directe, par délégation ou affermage) ».

Vote : Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 33

Il est précisé qu'un modèle de délibération sera envoyé à chaque commune.

VI. A.T.E.S.A.T. :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention avec l'A.T.E.S.A.T., pour 2010, 2011 et 2012, pour un montant de 2 250 € par an.

Vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 34

VII. Financement d'un permis de conduire :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la formation des agents, il est proposé de financer un permis de conduire.

Vote : Contre : 0
Abstentions : 5
Pour : 29

VIII. Demande de subventions au Conseil Général :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour les achats et travaux inscrits au budget 2010, soit :

- des travaux à la piscine pour un montant de 13 800 € HT,
- l'achat d'une épareuse pour un montant de 43 800 € HT,

- l'achat d'une balayeuse pour un montant de 12 600 € HT.

Vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 34

IX. Marché émulsion :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une consultation a été réalisée pour l'achat de 150 à 200 tonnes d'émulsion par an.

Le meilleur tarif a été proposé par les Liants Routiers du Comminges (LRC) à un prix de 332 € HT/tonne.

Vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 34

X. Création des postes de MNS et de MNS adjoint :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il faut, comme chaque année, créer les postes de MNS (BEESAN) et de MNS adjoint (BNSSA) pour la saison d'été à la piscine. Conformément aux emplois saisonniers, il n'est pas besoin d'effectuer de déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.

Vote : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.
